

Procès-verbal du conseil d'école du 16 octobre 2017



Le conseil d'École s'est réuni le 16/10/17 à 18h00 dans la classe des CE2 de l'école élémentaire du Chêne, à Garidech.

Etaient présents :

- Mme Tulet, adjointe aux affaires scolaires et M. Guitard, conseiller municipal ;
- Mmes Désiré, Duvergne, Lafont, Larée, Pouchain, Voiret et M. Séverac : délégués de parents d'élèves ;
- Mme Chassac-Benbrahim, directrice adjointe de l'ALAE;
- Mmes Bonnassies, Chaboche, Massio, Muzac (directrice) et M. Jeanne-Brou : enseignants de l'école élémentaire

Excusés :

- Monsieur Ortala, Inspecteur de l'Education nationale ;
- M. Ciercolès, Maire ;
- Mmes Duffourd, Navarre, M. Richard : délégués de parents d'élèves ;
- Mme Savajol, directrice de l'ALAE
- M. Sevin: enseignant de CE1 (le lundi) et de CE2 (le vendredi)

1- Résultats des élections :

Ont été élus : liste de parents non constitués en association présentée par Mme Voiret :

Titulaires : Mmes Duffourd, Lafont, Larée, Pouchain et Voiret,

Suppléants : Mmes Désiré, Duvergne, Navarre et MM Richard et Séverac

2- Le rôle du conseil d'école :

Il se tient une fois par trimestre. Il s'agit d'une discussion, de débats entre tous les partenaires de l'école.

Entre autres, il :

1. vote le règlement intérieur de l'école.
2. établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
3. donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - ...

L'ordre du jour est donné par la directrice au moins huit jours à l'avance. Les questions des parents sont données à la directrice au moins huit jours avant. Toute question arrivée hors délai ne sera traitée qu'au conseil d'école suivant. Les questions traitant de cas particuliers ne seront pas abordées en conseil d'école.

Nous rappelons aux parents qu'ils ne doivent pas attendre un conseil d'école pour faire part de faits importants.

3- Bilan de la rentrée scolaire 2017-2018.

Effectif total : 122 élèves

CP de Mme Chaboche : 21

CE1 de Mme Bonnassies et M. Sevin (le lundi): 28

CE2 de Mme Muzac et M. Sevin (le vendredi et un mercredi sur 4): 25

CM1 de Mme Massio : 27

CM2 de M. Jeanne-Brou : 21

Pour l'année prochaine : 28 CP devraient être inscrits et 21 CM2 partent.

→ Total des élèves du CP au CM2 : 129. Nous ne serions pas en position de réouverture de classe.

4- Rencontre parents-enseignants :

Une réunion de rentrée générale a été tenue par la directrice, le mardi 12 septembre à 18h30. La directrice de l'ALAE et le président des Amis de l'école ont pris la parole à cette occasion. *L'association des parents d'élèves a remis à la coopérative scolaire un chèque de 3 294€, ce qui correspond à 27€ par élève. Cette somme a été recueillie grâce aux diverses actions menées au cours de l'année passée : banquet des sorcières, braderie, vente de galettes, loto, kermesse. Nous remercions très chaleureusement tous les bénévoles des Amis de l'école pour leur investissement au sein de notre école. Vers 19h00, chaque enseignant a invité les parents, dans sa classe, pour des informations plus spécifiques à celle-ci.*

Des rendez-vous individuels de 15/20 minutes seront proposés en cours d'année par les enseignants (aux alentours du mois de février).

Nous proposons aux parents de les rencontrer quand ils en éprouvent le besoin. Ils peuvent demander un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison, par mail (ce.0310502c@ac-toulouse.fr) ou par téléphone. Merci toutefois d'éviter de téléphoner pendant les heures scolaires, sauf en cas d'urgence.

Si une réunion collective s'avère nécessaire, l'enseignant la proposera.

5- Règlement intérieur de l'école et règlement type départemental:

Le règlement intérieur de l'école est rédigé à partir du règlement type départemental.

Deux modifications ont été apportées :

- 2-5 : « L'ALAE fonctionne les lundis, mardis et jeudis travaillés de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h35 et de 17h à 18h30. Les mercredis de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30. Les vendredis de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h35 et de 16h à 18h30. » devient « L'ALAE fonctionne les lundis, mardis et jeudis travaillés de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h35 et de 17h à 18h~~30~~**45**. Les mercredis de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30. Les vendredis de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h35 et de 16h à 18h~~30~~**45**. »
- 3-4 : « Sont interdits les tongs, chaussures à talons, minis shorts, T-shirts au-dessus du nombril, casquettes à l'envers ou sur le côté.... » devient « Sont interdits les tongs, chaussures à talons, shorts **courts et/ou moulants**, T-shirts au-dessus du nombril, casquettes à l'envers ou sur le côté.... »

Il a été voté à l'unanimité.

6- Information sur l'organisation et les outils pédagogiques :

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires): elles sont proposées deux jours par semaine. La durée des séances a été allongée cette année ; elles durent à présent 40 minutes (de 11h35 à 12h15).

Les élèves bénéficiant des APC sont sous la responsabilité de l'ALAE entre 11h30 et 11h35 (le temps pour les enseignants de raccompagner les élèves ne mangeant pas à la cantine au portail).

Une autorisation parentale a été demandée pour toute la durée de l'année scolaire, afin que les enseignants soient très réactifs par rapport à l'aide apportée aux élèves éprouvant une/des difficulté(s) en classe. A la fin de la prise en charge de l'APC, les enseignants complètent une fiche collée dans le cahier de liaison pour informer les parents du jour et de l'heure de la prise en charge ainsi que la compétence travaillée.

RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés) : Cette année, contrairement à l'année passée, nous n'aurons pas d'intervention de la part de la maîtresse du RASED, car nous ne sommes pas dans une école ciblée prioritaire. Le psychologue scolaire sera présent sur l'école ponctuellement.

Liaison GS/CP : Plusieurs liaisons ponctueront cette année scolaire afin de faciliter le changement d'école pour les GS. Dans un premier temps, ce sont les CP qui rendront visite aux GS, puis ces derniers seront accueillis à l'école par les CP (il y aura entre autre la présentation des outils du CP, l'échange autour des cartes de vœux écrites par les CP, le partage de la galette). Mmes Artus et Janin (enseignantes de GS de maternelle), Mmes Chaboche et Muzac se rencontrent demain à l'occasion d'un conseil de cycle pour faire le point sur ces échanges ainsi que sur les évaluations CP qui ont été passées au mois de septembre.

Evaluations CP et CE2 :

- CP : Cette année, les élèves de CP ont passé une évaluation nationale. Les résultats ont été communiqués à notre Inspection de manière anonyme. Mme Chaboche a rencontré toutes les familles pour expliquer les résultats.
- CE2 : Les CE2 ont également passé une évaluation mais sans remontée de résultats. Mme Muzac a donné à chaque famille un document récapitulant les compétences évaluées et les résultats obtenus. Elle a rencontré certaines familles.

Liaison école / collège :

- Entre enseignants (CM1/CM2/professeurs de 6^{ème}) : plusieurs rencontres ont lieu afin d'harmoniser les pratiques et faciliter la transition école-collège au futurs élèves de 6^{ème}.
- Avec les élèves : un projet lecture est mis en place cette année. Les CM2 se rendront certainement au collège dans ce cadre-là. Il y aura également la visite du collège en fin d'année. Les CM2 assisteront à deux cours le matin, mangeront au self à midi et auront une séance de sport l'après-midi

Le LSU (Livret Scolaire Unique) : Depuis l'année dernière, un livret d'évaluation national informatisé est utilisé du CP au CM2, afin qu'il y ait une homogénéisation pour toutes les écoles de France. Comme expliqué lors de la réunion de rentrée, à partir de cette année, il ne sera remis aux parents plus que deux fois dans l'année : début février et en fin d'année.

7- Projet d'école, projet, sorties :

a. Projet d'école 2014/2018 :

Le projet arrive à échéance et va être réécrit cette année par l'équipe enseignante. Il faudra dresser le bilan du dernier projet et établir des axes de travail ainsi que des objectifs à atteindre en trois ans. Il sera soumis à la validation de Monsieur Ortala, notre Inspecteur de l'Education Nationale.

AXE 1 : FRANÇAIS

Objectif : améliorer l'orthographe, la production d'écrit et la compréhension

Actions prévues :

- différentes sortes de dictées
- rituels en orthographe grammaticale
- production d'écrit (jogging d'écriture ; rituels d'écriture)
- compréhension (rallye lecture ; lecture offerte ; lecture relais)
- correspondance scolaire
- bibliothèque (fréquentation de la bibliothèque municipale + réorganisation et enrichissement de la BCD en lien avec l'ALAE)

AXE 2 : MATHEMATIQUES

Objectif : améliorer la résolution de problèmes

Actions prévues :

- résolution de problèmes (rallye mathématiques ; problèmes sous forme de rituels)
- échecs
- calcul mental

AXE 3 : DEVENIR ELEVE

Objectif : développer un comportement citoyen

Actions prévues :

- conseils des délégués en lien avec la Mairie et l'ALAE
- environnement durable : tri des déchets... en lien avec la maternelle
- création d'un jardin fleuri et potager
- sécurité routière (sorties VTT)
- livret de bonne conduite
- liaison GS/CP

+ volet sur les élèves en difficulté

b. Projets :

- **Nettoyons la nature** : le vendredi 22 septembre. Tous les élèves de l'école, munis de gants et chasubles, ont nettoyé le village. Un travail particulier sur l'environnement a été mené en classe par la suite.

- **Journée nationale « non au harcèlement »** : un travail sera effectué dans les classes le 9 novembre.
- **Commémoration de l'Armistice du 11 novembre** : Tous les élèves de l'école y participeront et chanteront la Marseillaise le dimanche 12 novembre devant le monument aux morts. Le rdv est fixé à 15h45.
- **La Fabrique de Noël** : vendredi 15/12/17 de 17h00 à 18h30 à la MTL avec la Maternelle et l'ALAE.
- **Goûter de Noël et passage du Père-Noël de la Mairie** : vendredi 22/12. Le matin toutes les classes iront au cinéma de Castelmaurou et l'après-midi, la Mairie offrira un goûter aux enfants. Le Père-Noël passera pour apporter des cadeaux.
- Dans le cadre du **PEDT** et du **mois de la solidarité**, les élèves de l'école vont fabriquer **des cartes de vœux pour les aînés du village**. Ils écriront le texte avec les enseignants, feront les illustrations avec les animateurs de l'ALAE. Les aînés en retour devraient proposer aux enfants des rencontres, pour leur expliquer notamment comment était l'école de Garidech quand ils étaient enfants.
- **Carnaval** : en lien avec la maternelle et l'ALAE. Thème : le Carnaval de Rio (les couleurs). La date est en attente.
- **Printemps des poètes** : du 19 au 23/03/18, tous les élèves de l'école participeront. Un lien avec la Maternelle sera à nouveau fait cette année. Exposition du printemps (sur le thème de la couleur): en attente de la date.
- **Fête des écoles** : samedi 23/06/17. Spectacle des deux écoles (maternelle le matin et élémentaire l'après-midi) et kermesse organisée par Les Amis de l'Ecole.
- **Exposition Garoz'artistes** : cette année, le thème est libre. Elle a lieu en juin, au moment de la fête du village.
- **Conseils de délégués des classes** : un par période en présence de Madame Muzac, la directrice ; Madame Tulet, adjointe aux affaires scolaires, Madame Saget et Monsieur Guitard, conseillers municipaux ; Mme Savajol directrice de l'ALAE et Mme Chassac-Benbraim, directrice adjointe de l'ALAE. Des délégués ont été élus dans chaque classe et seront les porte-paroles de leur classe tout au long de l'année. Ces conseils sont des moments d'échanges privilégiés avec tous les partenaires de l'école.
- **Correspondance anglaise** : les CE1, CE2, CM1 et CM2 échangent avec des classes de l'école de Chester, en Angleterre.
- **Balle ovale** : partenariat avec le club de rugby de Montastruc. Cette année, c'est Méryl Dubertrand qui co-interviendra avec les enseignants de chaque classe.
 - CP et CM1 : 1^{ère} et 2^{ème} périodes
 - CE1: 3^{ème} et 4^{ème} périodes

- CE2 et CM2 : 4^{ème} et 5^{ème} périodes
- ⇒ Une rencontre entre plusieurs écoles aura lieu en juin à Montastruc

- **Inscription à ANIMOC** : nous sommes en attente de la réponse. Dispositif avec des intervenants pour travailler l'Occitan sous forme de jeux notamment.
- **Les Incorruptibles** : inscription pour les CP, CM1 et CM2. Travail autour d'une sélection de livres par niveau.

c. Sorties :

- **Musée du Saut de Tarn** : 10/10/17 pour les CP, CE1 et CE2.
- **JMF** – spectacle de musique (Tambours): 07/11/17 pour les CP et CE1
- **Musée des Augustins** : 14/12/17 pour les CP et CE2
- **Théâtre du Grand Rond** : 15/02/18 pour les CP, CE1 et CE2
- **Théâtre du Grand Rond** : 04/05/18 pour les CM1 et CM2
- **Vélo à la forêt de Buzet** : 01/06/18 pour toutes les classes. Les CP, CE1 et CE2 se rendront à la forêt en car et feront des parcours d'orientation dans la forêt comme l'année dernière (Nous remercions notre Conseiller pédagogique, Sébastien Saffon pour son aide ce jour-là). Les CM1 et CM2 se rendront à la forêt à vélo. Toutes les classes se retrouveront pour le pique-nique.
- **Natation** : les mardis de 14h00 à 15h00, du 19/12/17 au 20/03/18 (10 séances) pour les CP et les CM2.

Merci aux parents qui ont passé l'agrément natation et à tous ceux qui nous accompagneront pendant le cycle. Merci aussi à la Mairie qui finance entièrement la location du bassin, le MNS ainsi que le car pour la piscine.

9- **Coopérative scolaire** : la parole est donnée à Mme Massio, mandataire de la coopérative scolaire

Les comptes de l'année 2016/2017 ont été vérifiés par Mme Muzac et Mme Richard (parent d'élève), puis ont été validés par l'OCCE.

Ils sont consultables sur demande.

La gestion des comptes se fait sur le logiciel RETKOOP de l'OCCE

Rentrées d'argent 2017/2018 :

- Amis de l'Ecole : 3 294€ soit 27€ par élève
- Participation des familles : 2 077€ soit environ 17€ par élève. Les familles ont donné entre 10€ et 70€. 6 familles sur 103 n'ont pas participé.
- Photos scolaires : 776,70€ soit 6,30 € par élève

Comparatif avec 2016/2017 :

- Amis de l'Ecole : 2 620€ soit 20€ par élève
- Participation des familles : 2 470€ soit environ 18,80€ par élève.
- Photos scolaires : 1 132,05€ soit 8,60 € par élève
- Fabrique de Noël : 861€ soit 6,50 € par élève
- Calendriers : 1 659 € soit 12,30 € par élève

Actions 2017/2018:

- Photos scolaires
- Fabrique de Noël
- Calendriers

10 – Sécurité.

a) Alerte incendie : exercice réalisé le 06/10/16 avec les 5 classes. Aucun enseignant ni la directrice n'étaient informés du jour et de l'heure afin d'être dans des conditions les plus réelles possibles.

Les élèves ont été mis à l'abri en 1min37. Les CM2 ont utilisé pour la première fois le nouvel escalier de secours.

b) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : Une plaquette d'information a été distribuée aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, le 1^{er} jour d'école. Le premier exercice a eu lieu le 12/10/17 sur le thème de l'intrusion. Afin de ménager la sensibilité des jeunes enfants, nous avons décidé de leur dire que nous nous entraînions au cas où une « bête féroce » s'échapperait d'un cirque ou d'un zoo. L'exercice s'est bien déroulé. Les élèves ont été silencieux.

c) Plan vigi-pirate : les précautions à prendre sont les mêmes que celles de l'année dernière.

Aucune personne ne peut entrer dans l'école sans être identifiée. Il faut éviter les attroupements devant l'école.

Lors de manifestations, nous serons dans l'obligation d'effectuer un contrôle visuel des sacs et de contrôler les identités des personnes inconnues.

d) La sortie des classes :

- à 16h00 : les élèves non inscrits en TAP (les lundis, mardis et jeudis) ou en ALAE (les vendredis), sortent avec leur enseignant par le portail d'entrée et de sortie habituel. L'enseignant les coche sur une liste qu'il remet ensuite au personnel de l'ALAE. Si des parents viennent chercher leurs enfants exceptionnellement, alors qu'ils sont inscrits en TAP ou ALAE, ils devront avoir préalablement prévenu l'ALAE (téléphone, mail ou cahier de liaison). Les élèves dont les parents ne sont pas présents à la sortie, sont basculés automatiquement en TAP ou ALAE. Rappel : l'ALAE n'est pas facturé lors des dix premières minutes pour que les parents ayant des enfants dans les deux écoles ne soient pas pénalisés.
- le mercredi à 11h30 : les élèves de CP, CE2 et CM2 non inscrits à l'ALAE, sortent avec leurs enseignants par le portail d'entrée et de sortie habituel ; les élèves de CE1 et CM1 non inscrits à l'ALAE, sortent par le portail dit « ALAE ». Les élèves dont les parents ne sont pas présents à la sortie, seront basculés automatiquement à l'ALAE.

11- Organisation de la semaine :

A l'unanimité, la reconduction de la semaine de 4 jours et demi a été votée.

12- ALAE :

1. Le projet pédagogique de l'ALAE est consultable sur la structure.
Les objectifs pédagogiques pour l'année 2017/2018 sont :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Permettre à chaque enfant de développer ses capacités par le biais d'activités ludiques, éducatives et variées
- Développer la notion de respect à travers sa compréhension et son application
- Permettre aux enfants de s'exprimer et de s'organiser avec les adultes

2. Nous mettons en place des animations spécifiques à chaque veille de vacances. Les informations concernant ces animations spécifiques se trouvent affichées dans la vitrine de l'ALAE et sur un Paperboard à l'entrée de l'école sur les moments d'accueil ALAE.

Une animation Halloween est prévue le vendredi 20 octobre au soir et un repas de Noël avec présentation d'un spectacle sur le thème de l'entraide et du vivre ensemble est prévu le jeudi 21 décembre à midi.

Nous mettrons également en place des actions en décembre dans le cadre du mois de la solidarité du PEDT.

3. Tout au long de l'année nous allons participer à des projets en lien avec l'école : cartes de vœux, printemps des poètes et carnaval.

13-Questions diverses.

- Lorsqu'il est prévu qu'un enfant soit absent, les parents doivent adresser à la directrice une lettre de demande d'autorisation d'absence justifiant le motif de cette absence.
- Les enseignants ont dû justifier leurs choix à plusieurs reprises en ce début d'année. Ils rappellent qu'une relation de confiance est nécessaire entre enseignants et parents dans l'intérêt des enfants.
- « La médiathèque de Toulouse possède un fond regroupant des livres accessibles aux personnes atteintes du trouble « dys », les bibliothèques de Garidech en ont-elles ? Et si ce n'est pas le cas, est-il possible de se les procurer ?
 - ⇒ La réponse de Madame Anjard est arrivée après le conseil d'école. La voici : Nous n'avons pas spécialement de livres adaptés aux DYS et nous ne sommes pas partenaires de la médiathèque de Toulouse (Cabanis) où je sais qu'il existe en effet un fond de livres de ce type. Il faudrait que les parents concernés se rapprochent de cette bibliothèque.
- « Pourquoi lors d'une sortie scolaire, la cantine ne fournit pas un pique-nique alors que c'est le cas en maternelle ? »

⇒ Il s'agit d'un choix des enseignants. Le pique-nique personnel permet aux enfants d'apprendre l'autonomie (gestion de son sac à dos avec le pique-nique et ses autres affaires). D'autre part, les enfants apprécient d'apporter leur pique-nique de la maison.

12- **Choix des dates des deux prochains conseils d'école.**

- 2^{ème} : lundi 12/02/18 à 18h00 à l'école.
- 3^{ème} : lundi 18/06/18 à 18h00 à l'école.

Le conseil s'est clos à 19h35